

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

Compte-rendu de la séance du 17 septembre 2013

Le mardi 17 septembre 2013, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Il précise que six associations ou organismes ont demandé à s'exprimer.

1 – Association Gerlandaise Inter Résidences (A.G.I.R)

1 - M. GUILLEN : A l'angle de l'allée Pierre de Coubertin et de la rue J.P. Chevrot (face à l'entrée du Parc de Gerland) un mur est fissuré sur toute sa longueur, ceci consécutif aux coups de butoir occasionnés par le dépôt de matériel des fenwicks appartenant au Palais des Sports. Les enfants ont l'habitude de jouer et de se cacher derrière ce mur !

M. DE FILIPPIS : J'ai bien écouté votre question et je me demande quelle est votre question.

M. GUILLEN : C'est que ce mur va tomber un jour ou l'autre car, quand il y a des spectacles au Palais de Sports, ils mettent des (je ne sais pas comment ça s'appelle) supplémentaires.

Ce qui serait intéressant c'est que vous alliez voir ce mur. Il est fissuré au milieu et partout, les enfants se cachent derrière ce mur pour faire peur à leurs parents quand ils passent.

Il faut faire des travaux pour consolider et faire en sorte que les enfants ne puissent plus s'y cacher.

M. DE FILIPPIS : Votre question est « quand est-ce que le mur va s'écrouler ? » Rassurez-vous il ne va pas s'écrouler tout de suite, par contre pour l'instant il ne va pas être refait pour des raisons budgétaires, on va attendre un moment et lorsqu'il y aura le budget, le mur sera refait.

M. GUILLEN : Vous pouvez déjà condamner une partie du mur, ce serait une bonne chose.

M. DE FILIPPIS : On en parlera à un spécialiste, on va s'en occuper mais il ne sera pas réhabilité tout de suite. Je passe très souvent par là, je connais par cœur ce mur mais, vous pouvez monter dessus, il ne tombera pas.

Mme DAGORNE : Est-ce que ce mur est dangereux ou pas ? Je ne suis pas spécialiste non plus mais, est-ce qu'un diagnostic a été fait pour savoir s'il y a un danger.

S'il n'y a pas de danger d'écroulement immédiat, on peut attendre et peut-être sécuriser les abords.

M. LE MAIRE : En général, le patrimoine de la ville de Lyon est bien tenu et nous n'avons pas ce type de problématique.

M. DE FILIPPIS : Nous sommes allés voir sur place, le mur ne s'écroulera pas demain sauf s'il y a un tremblement de terre.

2 - M. GUILLEN : **Désherbage des trottoirs et des angles d'immeubles** : Les intervenants se contentent d'arracher l'herbe manuellement sans mettre de dés herbant, ce qui nécessite de répéter souvent l'opération.

Mme PEILLON : En l'absence de ma collègue Françoise RIVOIRE, vous me permettrez de répondre à votre question.

Il y a effectivement un arrachage manuel puisque l'évolution de la réglementation en termes de développement durable interdit aux collectivités depuis un peu plus de 2 ans, le dés herbant chimique.

Seules des entreprises spécialisées ont obtenu un agrément préfectoral pour utiliser des produits d'une manière très contrôlée et le taux de molécules utilisées a été réduit ce qui réduit l'efficacité de ces produits.

3 - M. GUILLEN : **Entreprise SITL (ex CIAPEM BRANDT)** - cette entreprise est reconvertie dans la fabrication de véhicules utilitaires électriques. La ville de Lyon est-elle cliente de cette entreprise ?

Ca tombe bien car, ce matin il y a un grand article dans « le Progrès » concernant cette entreprise.

M. BLACHIER : La plupart des éléments sont dans « Le Progrès » d'aujourd'hui, je peux vous donner une perspective un peu plus large.

Le Grand Lyon a acheté plusieurs véhicules (trois) à cette entreprise, il va en acheter probablement une dizaine pour ses services dans les mois qui viennent et également, le Service de Développement Economique du Grand Lyon aide à faire un certain nombre de partenariats avec cette entreprise que ce soit au niveau technologique et au niveau des clients, soit avec des entreprises lyonnaises, soit avec des entreprises du reste de la France.

Un certain nombre de coopérations se mettent en place ; c'est une entreprise qui requiert toute notre attention, du fait du volume d'emplois et de son activité de pointe dans une ville comme Lyon dans laquelle la voiture électrique est mise au premier plan.

M. CHARLES : Tout d'abord, il faut savoir que si l'entreprise de construction de voitures électriques a pu s'installer à cet endroit c'est parce que le Grand Lyon a déplacé au PLU un terrain qui lui a permis de s'agrandir et de s'implanter.

C'était pour permettre sa reconversion ; il y a eu des négociations, ils ne pouvaient pas s'en aller comme ça donc, ils ont mis de l'argent pour la reconversion de la voiture électrique et le Grand Lyon a déclassé des terrains pour leur permettre de s'agrandir. Nous suivons ça depuis le début.

La question est : « comment on peut faire ? » car vous savez que par ailleurs sur les véhicules électriques Bolloré etc. on travaille beaucoup là-dessus en particulier pour les véhicules qui seront alimentés par photovoltaïque.

On travaille aussi aujourd'hui sur des plateformes de livraison et des utilitaires des voitures électriques alimentées peut-être demain par de l'hydrogène qui est déjà produit.

Tout cela fait partie d'une vision d'ensemble qui permet à ces véhicules électriques de dépolluer et toute la question était « comment on peut les aider, mais on a quand même le côté marché public »

On les aide en achetant plusieurs véhicules, en faisant travailler des laboratoires innovants sur les process et en trouvant des partenariats pour développer avec eux des véhicules performants.

Oui nous sommes clients mais, dans la limite des marchés publics, parce que nous avons une obligation légale de respecter la concurrence.

M. GUILLEN : *Il faut savoir qu'en 2015 il faudra faire travailler plus de quatre cents personnes.*

M. CHARLES : *C'est bien l'enjeu de transition pour trouver la production locale en gardant le savoir-faire.*

4 - M. GUILLEN : **Construction d'une Mosquée à Gerland** : Infos ou intox ?

M. CHARLES : Il y a déjà une mosquée à Gerland et un lieu de culte rue Sébastien Gryphe ; la mosquée est devenue trop petite donc, l'association qui la gère a rencontré la Ville en demandant de trouver un terrain pour construire une mosquée plus grande.

Il s'agit de construire une nouvelle mosquée pour remplacer l'ancienne mais je voudrais préciser quelles sont les règles qui guident notre action : quand il y a une demande de n'importe quelle religion, le premier principe est celui de la laïcité parfois il faut le rappeler.

Loi 1905 : article 1er : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrits aux -dits budgets les dépenses relatives à des services d'aumôneries et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

L'exception est l'Alsace et la Lorraine qui à l'époque était sous la législation allemande et donc les prêtres sont des fonctionnaires rémunérés par l'Etat, c'est une exception en France.

Il y a un deuxième point : le phénomène de l'islam dans les garages avec des Imams islamistes pas franchement sympathiques. Aujourd'hui, il y a des musulmans qui demandent à s'organiser et il y a une volonté, je crois qu'elle est commune à tous les républicains, de favoriser l'exercice de l'islam pour les communautés par des gens qui sont respectueux de la loi et d'éviter ce développement d'imams qui prônent des théories et des pratiques qui ne sont pas républicaines et l'absence de dignité de l'islam des caves et des garages.

La règle s'exerce dans le cadre de la loi, qui garantit le libre exercice des cultes et assure les libertés de conscience.

Les édifices catholiques sont entretenus souvent par la collectivité au titre du patrimoine, il y a parfois des procès : est-ce que l'on a le droit de subventionner telle ou telle porte dans une église, est-ce culturel ou patrimonial ?

Les édifices des autres religions ne sont entretenus que par les pratiquants de cette religion -là, c'est le cas de l'islam. Il y avait aussi une pratique des musulmans qui était de se tourner vers ceux qui pouvaient leur donner un peu d'argent et aller chercher dans les régimes pas forcément démocratiques.

La mosquée de Gerland est faite de gens parfaitement républicains dont le président de l'association est professeur de mathématiques, il y a des médecins et différents professeurs, parfaitement respectueux des lois qui demandent seulement à exercer leur religion dans un lieu plus grand.

Il n'y a pas de lieu de fixé pour leur permettre de construire une mosquée plus grande pour exercer l'exercice de leur culte.

Il y a un projet de changement de la mosquée ; il y a eu un référendum en Suisse il y a peu de temps, avec des affiches de fantasmes d'invasions etc. Dans l'arrondissement, il y a neuf lieux de culte catholique, le consistoire israélite sépharade, un centre bouddhiste et une mosquée.

Il faut s'éloigner des fantasmes, il y a un projet d'agrandissement et je pense qu'il y a eu une formation des imams, de compatibilité avec la république.

2 – Comité d'Intérêt Local Université Jean Macé Berthelot (CIL Université Jean Macé Berthelot)

1 – M. RECORBET : **Marché Jean Macé** – Le quotidien le Progrès, dans son édition du 14 mai annonçait une refonte du marché Jean Macé avec un regroupement des commerces alimentaires d'une part et des produits manufacturés d'autre part.

A ce jour aucun changement n'est intervenu. Le projet est-il toujours d'actualité ou restera-t-il au fond d'un placard ?

M. BLACHIER : Le projet n'est pas à l'intérieur d'un placard, il est en application depuis le vote où vous étiez présent, en conseil d'arrondissement.

Il n'y avait pas forcément besoin de lire « Le Progrès » ; je vous invite à voir le marché Jean Macé le mercredi et le samedi, vous verrez que les produits sont bel et bien manufacturés en particulier le mercredi où les produits manufacturés sont supérieurs au marché du samedi.

Les produits manufacturés n'étaient pas assurés d'avoir une place à chaque fois, ils n'avaient pas de place garantie et, pour des raisons d'hygiène c'était un peu compliqué.

Je vous invite à passer le mercredi pour constater que c'est le cas depuis le 14 mai.

M. RECORBET : *Je passe régulièrement sur ce marché le mercredi et le samedi mais, côté nord, il y a un marchand de sacs, de ceintures etc.*

M. BLACHIER : *Non, tout a bougé Monsieur RECORBET, on prendra rendez-vous et nous irons ensemble sur le marché et vous verrez que tout a été déplacé sur ce marché ; mercredi prochain si vous avez le temps.*

M. RECORBET : *Donc demain !*

M. BLACHIER : *Mercredi dans huit jours car, demain j'ai des obligations.*

2 – M. RECORBET : **Stade du Colombier** - dans le cadre des autorisations de programme 2013, le bulletin municipal du 24 juin nous informait de la réfection de la clôture d'enceinte de ce stade.

Pouvez-vous nous préciser à quelle date les travaux interviendront et si comme c'était prévu le stade sera fermé après ce changement de clôture ? Il serait souhaitable que cette nouvelle clôture soit mise en place le plus rapidement possible ce qui éviterait les intrusions dans l'immeuble 44, rue du Colombier, intrusions qui continuent à ce jour. Il faudrait qu'il ne comporte qu'une seule entrée rue Chevreul en effet le portillon de la rue Jaboulay n'a jamais servi aux jeunes qui fréquentent le stade, mais uniquement à ceux qui vont promener leurs chiens tôt le matin ou tard le soir ce qui de plus est formellement interdit. La soupape de sécurité rue du Colombier est-elle appelée à disparaître ? Il est bien entendu que le stade sera fermé le soir après le changement de clôture, les riverains se plaignant du bruit généré par le panneau de basket.

Je profite de l'occasion pour dire que les manifestations autorisées par la mairie sont les bienvenues sur ce stade à condition qu'elles restent dans des limites acceptables de bruit et d'horaire avec cependant un petit bémol en ce qui concerne les barbecues qui parfument tout le quartier quand il y a du vent c'est arrivé le 16 juin lors d'une manifestation.

M. DE FILIPPIS : Je crois que j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer mais, avant j'ai vu que vous avez repris « la soupape de sécurité » qui a joué son rôle pendant l'été parce que depuis des années, pendant l'été, les grilles étaient démontées.

Cet été, il n'y a eu aucune grille de démontée donc, la fameuse « soupape » a bien fonctionné.

Ce qui vous intéresse aujourd'hui, c'est la clôture ; d'après mes informations, je peux vous dire que les dates de travaux prévisionnels débiteront en janvier 2015 et devraient durer jusqu'au mois d'avril pour faire une clôture qui coûte quand même 300 000 euros.

M. RECORBET : *Une entreprise n'a pas besoin de 4 mois pour faire ça.*

M. DE FILIPPIS : *Si, parce qu'il s'agit d'une vraie clôture, ce ne sera pas une petite clôture qui se démonte en 5 mn. Si vous souhaitez une petite clôture, je veux bien. Vous souhaitez janvier 2014 mais pour des problèmes budgétaires, on ne peut faire mieux.*

M. RECORBET : *De toute façon, on nous répètera toujours « budget, budget ».*

M. DE FILIPPIS : *Non, c'est passé en programmation.*

3 – M. RECORBET : **Drogue : consommation et trafic** - au mois de mars si mes souvenirs sont exacts, j'avais posé la question de la drogue dans le quartier au Commissariat de police qui m'a dit que la Brigade des stupéfiants allait mettre en place une surveillance.

Résultat : une consommation a été enregistrée mais pas de trafic.

Cette réponse du Commissariat ne me satisfait pas : dans les secteurs Parmentier/Colombier et Parmentier/Jean Macé et aux abords du stade les riverains assistent à ces trafics qui se font au vu et au su de tout le monde ; ils m'en font part.

Alors ma question est simple : nos services de police et de sécurité sont-ils capables de mettre fins à ces trafics, sachant bien qu'ils se reporteront un peu plus loin ?

J'ajouterai que c'est toujours la même bande qui pollue le quartier en toute impunité. Un jeune sur la place Jean Macé m'a demandé du feu gentiment, ce n'était pas de la Gauloise ou de la Gitane

qu'il fumait. Quand il y a consommation, il y a trafic et pourquoi en partant du consommateur, on ne remonte pas jusqu'aux trafiquants.

M. LE MAIRE : La police est constituée de gens parfaitement formés, parce que c'est un métier dangereux, dire à la légère « ce que la police fait ne nous satisfait pas », je trouve que c'est quand même difficile à admettre.

Je vous conseille de cesser de noircir la situation parce que c'est de cela qu'il s'agit.

M. RECORBET : *Je ne dis pas ça. J'ai adressé de nombreuses photos de toute la bande au commissaire de police et la bande continue à faire ce qu'elle veut tranquillement.*

M. LE MAIRE : *Vous ignorez complètement la manière de fonctionner des forces de police et ce qui intéresse la police ce n'est pas de « taper » une personne qui prend « un chichon » de temps en temps mais ce qu'elle cherche c'est à démanteler des réseaux qui sont organisés pour mettre en échec les recherches effectuées par les services de police.*

Nous pouvons leur faire confiance et douter de leur formation, c'est quand même un peu fort.

M. CHARLES : *Je vais vous faire une réponse qui n'engage que moi. Aujourd'hui il y a quatre millions d'usagers réguliers du cannabis en France. Il y en a trois cents ou quatre cents mille quotidiens.*

Pensez-vous que la police peut surveiller quatre millions de personnes en France et que l'on peut mettre trois cents mille personnes en prison ?

Nous sommes en train de laisser une économie souterraine et mafieuse prospérer alors que exactement de la même façon qu'aux Etats Unis, la prohibition d'alcool a déclenché des gangs et une économie mafieuse, il serait temps au lieu de fermer les yeux sur ce phénomène qui à Marseille produit des quartiers de gens habitués très jeunes à vivre dans l'illégalité, la violence et la mafia, de contrôler au lieu de laisser développer une violence sociale.

Je ne confonds pas le cannabis et les drogues dures. Jusqu'à quand va-t-on fermer les yeux sur cette situation où l'on ne peut pas avoir une réponse pénale sur quatre millions de personnes ?

Je dis qu'il faut traiter le cannabis comme l'alcool, contrôler au volant, interdire le cannabis ou l'alcool sur la voie publique.

Il faut avoir une politique de santé publique et plus d'hypocrisie et on assèchera le trafic et une partie du banditisme.

M. DELACROIX : *Je ne partage pas complètement cette analyse, le cannabis aujourd'hui est un produit dangereux malgré tout. Sa libéralisation ne serait pas forcément une bonne chose car sur le plan médical, il y a un certain nombre de problèmes neurologiques qui se développent très rapidement avec des quantités pas forcément importantes mais aujourd'hui, la consommation de cannabis pour certains est l'équivalent de la consommation de cigarettes avec des dégâts qui sont autrement plus importants.*

Il y a un problème de santé publique mais également de justice et de répression du trafic du cannabis.

M. LE MAIRE : *Cela ne correspond pas vraiment à la question qui a été posée mais, cela ne peut qu'enrichir le débat.*

4 – M. RECORBET : **Transports en commun autour de la place Jean Macé** - avec la mise en service du projet ATOUBUS le 29 août 2011, la place Jean Macé est devenue un pôle multimodal avec bus, tram, métro et gare SNCF. De ce fait de nombreux bus ou trolleybus ont leur départ ou leur terminus sur cette place et il arrive très souvent que ces bus empiètent sur les passages piétons surtout quand il s'agit de bus articulés.

La question a déjà été posée plusieurs fois en CICA et la dernière le 11 septembre 2012. A chaque fois Madame PEILLON Nous a répondu que la réorganisation était imminente mais que le Sytral avait un problème technique. Il s'avère qu'au bout de deux ans le Sytral n'a encore rien fait pour améliorer cette situation. Où en est-on ?

D'autre part les bus des lignes S3 et ZI6 qui ont des horaires très limités stationnent souvent sur le couloir du bus sud/nord de la place obligeant les vélos à passer ailleurs et notamment sur les trottoirs. Ce couloir de bus devrait rester libre en permanence. Un arrêt de régulation est prévu pour

ces deux lignes rue Domer et il faudrait rappeler aux chauffeurs d'éteindre leur moteur, beaucoup ne le font pas.

Mme PEILLON : C'est un fait que les bus débordent sur le passage piéton au niveau du métro B à la mairie, mais c'est l'endroit où l'on peut passer et je ne vous ai jamais parlé de solution imminente.

Je vous ai dit que le Sytral réfléchissait au problème et qu'il était effectivement confronté à un certain nombre de problèmes puisque, matériellement, il n'y a pas assez de place pour réceptionner tous les bus en même temps et pour l'instant, il n'y a pas de solution idéale, nous continuons à y travailler c'est pourquoi nous n'avons pas encore réorganisé la place. Je ne peux pas vous donner de dates de réorganisation aujourd'hui.

En ce qui concerne les bus des lignes S3 et ZI6, le terminus se situe sur le couloir de bus sur la place pour éviter que les nuisances sonores se répercutent auprès des riverains.

La régularisation n'est utilisée que les jours de marché ou de manifestations puisque les bus n'ont pas accès à la place mais, le terminus habituel se situe bien sur la place.

On connaît bien le problème des moteurs mais vous me dites que cela s'est représenté, il y a une affichette en destination des chauffeurs, un courrier a été envoyé à l'ensemble des chauffeurs, si vous me dites que c'est à nouveau le cas, nous le signalerons au Sytral pour qu'il fasse un rappel aux chauffeurs parce que, ce n'est pas normal.

5 – M. RECORBET : **Silo à verre** - un silo à verres a été placé à 3 ou 4 mètres de l'église Notre Dame Saint Louis de la Guillotière, ça ne me paraît pas un emplacement très bien choisi auprès d'un édifice religieux. Serait-il possible de le déplacer ?

Mme PEILLON : La question a déjà été posée et le silo a été déplacé suite à l'installation de la station Vélo'V ; aujourd'hui son emplacement n'est pas complètement satisfaisant et on a bien conscience que ce n'est pas l'idéal et nous réfléchissons à un éventuel déplacement mais, pour l'instant, on n'a pas trouvé de meilleure place.

6 – M. RECORBET : **Hôtel Mama Shelter** - depuis son ouverture plusieurs riverains dont de nouveaux arrivants dans le quartier m'ont fait part de leur mécontentement dû à nouvelles nuisances.

- a) lors des soirées concerts de fin de semaine : rassemblement de plusieurs dizaines de personnes sur le trottoir qui boivent, discutent, fument et font claquer les portières de voitures, j'en ai moi-même été témoin un samedi soir à minuit.
- b) En soirée le voiturier s'arroge le droit de bloquer des places de stationnement rue du Colombier. Je croyais qu'il y avait des places de stationnement en sous-sol. L'ouverture de cet hôtel, le dernier lieu branché à Lyon, est sans doute une bonne chose pour le 7^{ème} : chiffre d'affaire et créations d'emplois mais il ne faudrait pas qu'il s'arroge tous les droits. Bénéficient-ils des mêmes droits et avantages à Paris ou à Marseille ?

Mme AIT-MATEN : Vous avez bien fait de le dire, le Mama Shelter est le dernier lieu de rencontre branché de Lyon qui accueille une clientèle très touristique, très internationale également.

C'est un très bel établissement, je ne sais pas si vous êtes allé à l'inauguration ; nous avons la chance d'avoir le quatrième Mama Shelter : il y en a un à Istanbul, un à Paris, un à Marseille et un en construction à Bordeaux.

Cet établissement ne pose aucun problème ; nous avons interpellé avec Monsieur le Directeur de cabinet, les propriétaires afin qu'à leur tour ils sensibilisent leur clientèle, à savoir pas de nuisances sur l'extérieur : pour fumer sur le trottoir, on a tendance à discuter en même temps sans se rendre compte qu'on gêne les voisins.

Il faut que ce nouveau lieu apprenne lui aussi à vivre ensemble avec le reste du quartier parce que nous n'avons pas l'habitude dans ce quartier d'avoir un lieu aussi intense.

Concernant les places de stationnement, il n'y a pas de voituriers qui s'arrogent le droit de stationner ; quand vous arrivez avec votre voiture, c'est comme ça dans les établissements qui n'ont pas de parking à proximité, vous avez un voiturier qui s'arrange pour garer votre véhicule où il y a de la place.

Aucune plainte n'a été déposée au commissariat, ni à la mairie, nous sommes passés par le 17 qui enregistre toutes les conversations.

Si l'on a sensibilisé les propriétaires c'est grâce à vous qui êtes venu nous le dire sans passer par le commissariat et nous vous remercions.

7 – **M. RECORBET** : **Création d'une station d'auto partage** - une station d'auto partage a été installée fin juillet rue Domer entre le n° 2 et 6. Ceci sans concertation préalable ou tout du moins je n'en ai pas été informé. Il semble qu'il s'agisse encore une fois d'une décision unilatérale de la Mairie de Lyon.

L'emplacement choisi est-il bien celui initialement prévu, un doute m'habite ? Ne pensez-vous pas que l'espèce de cabane installée ne serve d'abris aux SDF ? Cette station d'auto partage va encore supprimer une dizaine de places de stationnement. La volonté du Maire de Lyon est de chasser la voiture de la Ville c'est bien connu mais on sera toujours obligé d'avoir des véhicules en ville si l'on veut conserver un semblant d'activité.

Mme PEILLON : Effectivement, l'emplacement initial de cette station était prévue rue du Professeur Grignard à l'ancienne station de taxis et non du côté de la bibliothèque.

Cet emplacement a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France et c'est pour cela que l'on a dû trouver cette implantation devant la bibliothèque qui a été validé par les services de la ville de Lyon y compris par la bibliothèque, les services du Grand Lyon et les élus d'arrondissement.

Pour les implantations des stations d'auto -partage, pour des raisons de sécurité, d'emplacement de terrasses, de visibilité, le délai imparti n'a pas permis de faire une concertation comme nous aurions pu le faire sur d'autres projets.

En ce qui concerne la neutralisation des places, elles sont sept au total, n'importe quel véhicule électrique d'un particulier peut se garer dans ces stations.

Les arceaux vélos ne sont pas assez nombreux et nous avons eu l'occasion d'en rajouter à cet emplacement puisque le nombre de cyclistes se rendant à la bibliothèque est de plus en plus nombreux.

En ce qui concerne l'éventuel usage du kiosque d'abonnement du 7° par des SDF, l'expérience parisienne, puisqu'à Paris ils ont soixante -dix kiosques, montre que le squat par les SDF est très marginal mais, il y a une tolérance pour la nuit et chaque matin, les SDF doivent partir, il y a un nettoyage le cas échéant. Nous sommes prêts à faire de même à Lyon en termes de procédure.

Pour ce qui est l'utilisation de la voiture dans la ville et le fait que l'on occupe des places de particuliers, je vous rappelle le principe d'auto partage concerne des véhicules électriques sans nuisances atmosphériques et sans bruit et c'est une alternative à la voiture personnelle souvent utilisée par une seule personne et nous avons constaté dans les villes où ça existe qu'une voiture électrique remplace six voitures particulières.

M. RECORBET : *C'est pareil que pour le stationnement quand il a été mis payant.*

Mme PEILLON : *En l'occurrence, on constate que les gens dans les villes où l'auto- partage existe soit renoncent à leur véhicule soit renoncent à en acheter un.*

On va dégager de la place, ça ne va pas se faire tout de suite, mais petit à petit ; ce service qui permet d'utiliser une offre de mobilité supplémentaire n'a pas pour objectif de pénaliser les voitures personnelles.

3 – Agir Réfléchir Devenir Habitants Intérêts Lyon 7 (A .R.D.H.I.L)

1 - **M. JEANDEL** : Concernant **le management de centre ville**, il était prévu de donner de plus précises informations, lors d'une commission extra-municipale qui devait se tenir vers mars-avril et qui ne s'est pas faite. A part quelques lignes de promotion et d'information sur Tweeter et Facebook, non seulement, nous ne voyons pas clairement où nous en sommes, mais surtout quels sont aujourd'hui, les projets concrets qui résultent de ce concept.

Je sais que Monsieur BLACHIER aime bien la discutasson (j'ai lu un article dans un hebdomadaire lyonnais) et il serait bien qu'il fasse de la discutasson avec les représentants de la commission extra-municipale.

M. BLACHIER : Je croyais que vous étiez un grand laïc et la référence systématique à mes convictions religieuses pendant toute votre question est un peu lourde, ça n'a pas sa place dans un

endroit républicain et laïc et je trouve votre formulation de question déplacée. Vous avez bien pris le soin de ne pas la formuler par écrit car ça aurait posé un problème sur le plan de la laïcité.

Concernant votre question, il n'a jamais été question de faire une commission extra-municipale sur cette question- là pour une raison simple qui vous a été indiquée dans une séance assez « sportive » à savoir qu'il s'agit d'une association.

Même si vous avez des représentants de la ville de Lyon dans la majorité, dans l'opposition, ça n'en reste pas moins une association et si vous voulez vous réunir avec eux, pas de problème, on peut vous donner leurs coordonnées et vous pouvez les rencontrer facilement.

Vous avez posé cette question de nombreuses fois pendant ce mandat, et à chaque fois, nous vous avons répondu la même chose.

Ce management de centre ville, c'est sympathique de dire qu'il sait communiquer, qu'il a un certain nombre d'outils de communication numérique mais justement, allez les voir et parlez un peu de ce qui peut se faire.

M. JEANDEL : *Ce n'est pas la première fois que l'on pose la question car on demande des réponses claires et précises.*

M. BLACHIER : *Je vous rappelle la réponse précise faite le 20 décembre détaillant le management du centre ville, le fonctionnement, les partenaires, les subventions versées publiquement et également le comportement violent que vous aviez eu lors de ce CICA avec le président de cette association. Je le regrette vraiment.*

M. JEANDEL : *Il n'avait pas été calme non plus, la violence appelle la violence.*

2 - M. JEANDEL : L'année 2014 sera celle de la **célébration du centenaire du 1^{er} conflit mondial.**

Faut-il rappeler que notre arrondissement a une station de métro au nom d'un grand homme politique français qu'est Jean Jaurès, assassiné le 31 juillet 1914, et ce, quel que soit la diversité des opinions politiques que nous pouvons avoir.

Ainsi dans cette station, la symbolique pourrait jouer à plein en y organisant des festivités diverses sur le centenaire tout en rappelant l'historique de Jaurès et des poilus, sans oublier l'exposition universelle de Lyon cette année-là.

Dans ce cadre, quels sont les projets, s'il n'y en a, sur le 7^e arrondissement, surtout faire participer la population à cet événement ?

Mme HAGUENAUER : Monsieur JEANDEL merci mais, nous ne vous avons pas attendu pour penser à ce problème.

La mission du centenaire de la guerre mondiale 14/18 est un groupement d'intérêt public créé en 2012, par le gouvernement dans la perspective de mettre en œuvre un programme du centenaire de la première guerre mondiale qui va s'étendre de 2014 à 2018.

Cette mission est présidée par le ministère des anciens combattants et par le secrétaire d'état.

Dans cette mission, il y a un conseil d'administration et il existe un site où vous pouvez retrouver tout ce que vous cherchez, nous nous réunissons depuis le début de cette année à la préfecture puisque c'est présidé par le préfet et qu'un certain nombre d'associations, également l'éducation, les bibliothèques, des professeurs se réunissent régulièrement à la préfecture où nous travaillons sur un grand programme qui va s'étendre de 2014 à 2018.

Bien sûr, Jean Jaurès ne sera pas oublié puisque des tas de choses sont prévues et également la population participera à cet événement.

Un programme sera dans un journal national où nous reprendrons tout ce qui va se passer dans toutes les villes en France de 2014 à 2018.

3 - M. PIZOT : **Stade des Channées** : Recrudescence des problèmes de sécurité. Au stade des Channées, rue Félix Brun et alentours, nous sommes interpellés par des habitants d'une certaine recrudescence de comportements d'incivilités. A savoir, découpage du grillage, intrusions à l'intérieur du stade tard en soirée, voire la nuit, vestiaire qui reste également ouvert fort tard amènent une population créant des problèmes de tranquillité, de sécurité et de nuisances sonores, notamment pour les habitants de ce secteur.

Comment pensez-vous, de nouveau régler ce problème ?

M. DE FILIPPIS : Je suis surpris car cet été au niveau du 7^e arrondissement, nous n'avons reçu aucun courrier concernant le stade des Channées, je ne pense pas que tous les riverains étaient en vacances.

Toutefois, je vous crois.

Je ne sais pas si vous parlez des grillages du côté de la SACVL ou des bâtiments côté sud.

M. PIZOT : *Les découpages de grillage sont côté SACVEL. Cela avait été très bien refait et performant, c'est dommage de laisser « partir » quelque chose comme ça ; si j'étais plus jeune et si j'avais plus de patience, j'enregistrerais et je ferais un film car c'est consternant de stupidité.*

C'est tellement plus facile d'enjamber le portail et de passer derrière l'immeuble !

M. DE FILIPPIS : *Ces dernières années il a été fait beaucoup de choses. La première chose est que l'éclairage du stade à 22h00 s'arrête automatiquement ; par contre il y a un éclairage de la rue qui reste.*

L'année dernière, après quelques soucis pendant l'été, j'avais demandé que le portail qui restait ouvert, dès que les footballeurs partaient autour de 22h00/22h30, soit fermé après la fin de leur entraînement.

Le principal problème était l'intrusion des personnes ; ça a bien fonctionné cette saison, les scooters ne rentrent plus par le portail.

On va voir avec la SACVL pour éventuellement changer le grillage, je vais voir les gens du club afin qu'ils n'oublient pas de fermer le portail lorsqu'ils s'en vont.

Nous préviendrons également la police municipale pour qu'elle fasse des rondes jusqu'à minuit mais ensuite, c'est la police nationale qui prend le relais, il faut faire le 17.

M. PIZOT : *Ils doivent être tellement débordés que nous ne les voyons pas.*

M. DE FILIPPIS : *On s'approche de l'hiver donc ça va être beaucoup plus calme que l'été. On va poursuivre notre attention.*

Mme AIT-MATEN : *Nous en avons parlé très longuement dimanche dernier au forum des associations ensemble ; vous avez raison, le bât blesse, pas au niveau de la fermeture du portail mais au niveau du passage entre la SACVL et le stade, donc régulièrement nous en parlons, les médiateurs mettent dans leur rapport qu'ils ont constaté que le grillage était cassé etc.*

Nous allons en parler en cellule de veille – nous en avons une toutes les six semaines - et il se trouve que la prochaine est jeudi matin donc, je vais demander à Emmanuel STAWIKI de bien vouloir ajouter demain ce point à l'ordre du jour et demander à la SACVL, j'espère qu'elle sera là sinon nous l'interpellerons par mail, de bien vouloir à nouveau sécuriser un peu plus leur grillage.

Nous avons déjà identifié la personne qui découpe régulièrement le grillage, il y a déjà eu un rappel au bail fait par la SACVL à cette famille donc, nous espérons que lorsque nous aurons cautérisé de ce côté, nous empêcherons l'intrusion sur le stade, de nuit.

La police municipale est vigilante jusqu'à minuit donc n'hésitez pas à appeler le poste de commandement 04 72 12 39 00 qui interviendra beaucoup plus rapidement que la police nationale car sur le 7^e arrondissement il n'y a qu'un équipage de nuit et si vous appelez le 17 ce n'est pas forcément le commissariat du 7^e qui va intervenir, on fera venir le plus proche et le plus disponible mais, s'il y a un accident plus grave, ils iront plutôt là-bas.

Vous pouvez nous faire remonter toutes vos doléances, nous sommes tous à votre disposition.

4 - M. JEANDEL : - Nous tenons, à cette occasion vous interpeller sur les **problèmes globaux de sécurité** qui se posent sur notre arrondissement. En effet, il y a une certaine recrudescence de la délinquance, tant sur Gerland qu'à la Guillotière. Avez-vous des statistiques précises sur l'action de la police dans l'ensemble du 7^e arrondissement ?

Mme AIT-MATEN : Nous ne sommes pas habilités à donner des statistiques, je vous conseille d'écrire et je sais que vous maniez très bien la plume, à Monsieur le Directeur Départemental de la Sureté Publique, Monsieur Albert DOUTRE qui est le seul à pouvoir vous communiquer les statistiques sur la délinquance et les questions de sécurité.

5 - M. JEANDEL : **Ramassage des ordures et des déchets** - depuis quelques temps, nous constatons une certaine dégradation du ramassage des ordures ménagères. Notamment dans un passage souvent irrégulier dans les horaires qui a pour conséquence qu'une partie de la population non sédentarisée en profite pour « faire » lesdites poubelles laissant ainsi des débris à terre.

Aussi, peut se poser la question de la propreté et de santé publique. De plus, quelles sont les journées véritables de passage ?

Mme PEILLON : Je vais répondre à la question du ramassage des ordures ménagères : celui-ci a lieu du lundi au samedi de 6h00 à 13h00 avec la collecte du tri sélectif le mardi et le vendredi.

Les services concernés à qui nous avons fait remonter votre question nous ont dit qu'ils n'ont pas remarqué de dégradations particulières.

Je vous propose de nous faire remonter très précisément les jours, les heures et les adresses où il y a des problèmes afin que nous les transmettions aux services et que nous ayons des réponses plus précises à vous apporter et le cas échéant, régler les problèmes.

Si vous souhaitez faire disparaître les rats de la ville, bon courage !

M. JEANDEL : *Je ne vais pas courir après les rats mais il y a quand même un problème de santé publique. Le travail est très mal fait quoi que vous nous disiez.*

Mme PEILLON : *Là ce sont des propos que vous tenez et nous vous demandons des précisions et nous verrons au cas par cas ce qu'il en est.*

6 – Mme HOUBART : Horaires de la piscine de Gerland - alors que le Centre nautique du Rhône a vu les difficultés de répondre à une demande accrue cet été, générant ainsi quelques problèmes de sécurité, pourquoi la piscine de Gerland n'ouvrirait-elle qu'à midi, aux heures les plus chaudes alors qu'une ouverture dès le matin à 10h00 aurait pu, sans doute soulager la piscine du Rhône ?

M. DE FILIPPIS : Concernant la piscine du Rhône, elle ouvre à 10h00 et ferme à 20h00, certaines personnes auraient voulu qu'elle ferme à 22 h00.

D'ici 1 an, 1 an ½, il y aura un nouveau bassin à la piscine du Rhône et les horaires seront sans doute revus.

La piscine de Gerland ouvre à midi parce que c'est un problème budgétaire car, les recettes des piscines sur Lyon sont une quantité négligeable, tout ce qui est équipement sportif et surtout piscines et patinoires, sont des équipements qui coûtent très chers.

Si un jour la piscine de Gerland ouvre à 10h00, on sera sans doute obligé d'augmenter les tarifs, est-ce qu'il y aura plus de monde, je ne sais pas.

Mme HOUBART : *Y a-t-il une réflexion à ce sujet entre les équipements de sport et les usagers des piscines.*

M. DE FILIPPIS : *La réflexion porte surtout sur la piscine du Rhône aujourd'hui, c'est celle où il y a le plus de monde, il y a eu plus de cent mille personnes.*

La réflexion est aussi sur la durée du temps où les gens restent à la piscine. Pour le même prix, ils restent de 10h00 du matin jusqu'à 20h00 pour le même tarif qu'une personne qui vient pendant 1h00 ou 2h00. A ce niveau- là, il va y avoir des solutions à trouver.

Mme DAGORNE : *Je voudrais rebondir sur une éventuelle tarification différente pour la piscine du Rhône si on augmente le temps d'ouverture, est-ce-que ça voudrait dire que l'on s'oriente vers une tarification différenciée selon les piscines de Lyon car, jusqu'à présent nous sommes sur un tarif unique sur l'ensemble des piscines de Lyon, par ailleurs, techniquement, j'ai vu dans la presse cette réponse faite sur la tarification, sur la durée d'occupation individuelle de la piscine.*

Technologiquement, il doit y avoir des moyens de surveiller mais, je ne vois pas bien comment on va faire sortir les gens, ça ne paraît pas convivial ces contrôles.

La tarification unique n'est pas une mauvaise idée parce que les piscines n'ont pas les mêmes capacités d'accueil.

La question est sur la différenciation de tarification sur les résidents contribuables de la ville de Lyon et non contribuables de Lyon car les tarifs sont différents.

Ce n'est pas choquant car les piscines coûtent extrêmement cher, que de toute façon on ne pourra pas faire payer le prix correspondant au coût et de faire prendre en charge une partie de ce coût par ceux qui ne le supportent pas sur leurs impôts locaux, c'est quelque chose qui pourra être envisagé pour augmenter les recettes et responsabiliser les gens qui ne sont pas de la commune.

M. LE MAIRE : *Bien évidemment, il y a déjà le financement de l'installation qui est remarquable et qui a fait l'unanimité cet été et puis, même s'il y a eu des difficultés pendant les premiers jours, ça c'est bien passé et je crois que c'est ce qu'il faut retenir ;*

Nous avons constaté qu'il y avait des insuffisances au niveau de la technique pour servir les pratiquants dans les meilleures conditions et, il y a aujourd'hui une décision de réfléchir pendant l'année pour mettre en place un système plus efficace en la matière et je pense que nous irons vers une situation meilleure même si ça nécessite beaucoup de temps.

M. DE FILIPPIS : *La piscine du Rhône a été victime de son succès cet été : beaucoup de gens sont venus alors qu'ils n'y venaient pas.*

Les recettes des piscines ne couvrent que les frais de sécurité, alors si on devait faire payer le prix que cela coûte, ce serait des piscines pour les riches.

Mme DAGORNE : *C'est exactement ce que j'ai dit dans mon intervention mais ce n'était pas le sens de ma question à laquelle je n'ai pas eu de réponse.*

4 – Association des Préretraités et retraités CFDT URL 2^e et 7^e arrondissement.

1 – Mme JAUREGUI : Déplacements urbains d'une population empêchée dans sa mobilité.

L'association des retraités ULR2/7 s'absente souvent du CICA

Pour ses adhérents âgés, elle privilégie les séances où elle a des questions à poser.

Ces questions, tant qu'elles n'ont pas de réponse, sont forcément récurrentes, aussi, souffrez, Monsieur le Maire, de lire à nouveau l'une de nos principales préoccupations.

Des personnes âgées et ou handicapées, qui ne sont pas transportées par OPTIBUS, ni en capacité d'utiliser les transports en commun se retrouvent sans autre solution que les taxis ou l'aide de proximité. Dans le premier cas, la solution, quand elle est mise en œuvre, se heurte à plusieurs écueils : le coût, la courte distance non acceptée, la prise en charge dans l'espace public. Dans le second cas, c'est une solution aléatoire qui ne peut pas répondre à un besoin d'indépendance légitime.

Sans solution, ces personnes réduisent à la portion congrue, leurs déplacements qui finissent par se tarir. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Maire, que la mobilité de tout un chacun garantit sa sociabilité et conséquemment, préserve globalement sa santé.

Cette question est connue et reconnue de toutes les personnes qui appréhendent ces difficultés, par leur fréquentation médico-sociales auprès des personnes âgées. C'est même une problématique à l'ordre du jour et, « Lyon Ville amie des Aînés », a fait connaître l'usage des Cyclopushes à Lyon, lors de la première Conférence Internationale « Ville Amie des Aînés » à Dijon le 1^{er} juillet 2013 par l'intervention de Monsieur Pierre HEMON adjoint de Monsieur COLOMB.

Villeurbanne l'a mis en œuvre depuis 2008 la Mairie du 4^e et la Mairie du 5^e utilisent les cyclopushes. Nous savons que vous en avez fait une expérience malheureuse précédemment. Nous pensons que cette expérience mériterait d'être à nouveau envisagée. Sa mise en œuvre nécessite des partenariats et sans doute une collaboration de ceux qui vous précèdent dans cette entreprise.

Votre mandature va s'achever. Nous avons conscience que vous ne pouvez pas vous engager pour le temps qui vous reste. Nous espérons vous revoir en 2014 avec cet enjeu dans votre programme.

A titre d'information, nous vous faisons part de nos sources. Nous avons la certitude que ce choix politique est réalisable.

M. CARACO : Je rappelle que c'est la deuxième fois que cette question est abordée au CICA, je suis content de voir que quelques éléments de réponse ont été donnés en décembre 2012 comme le fait qu'il ne fallait pas mélanger les personnes handicapées et les personnes âgées avec des difficultés de déplacement.

Pour les personnes à mobilité réduite, c'est Optibus et les personnes non handicapées sont censées prendre le réseau TCL.

Nous sommes d'accord pour le cyclopousse mais, les choses n'ont pas du tout évoluées depuis la dernière réponse que je vous ai faite. Il y a besoin d'un budget conséquent pour pouvoir faire profiter de ce système à tous les arrondissements et, étant donné que nous n'avons pas cette somme d'argent, des arbitrages ont été réalisés au détriment du 7^e arrondissement.

Il y a des choix qui ont été faits et nous n'y pouvons rien. Nous avons travaillé sur d'autres projets alternatifs qui pourraient être plus viables financièrement mais, cyclopousse reste notre projet de référence et, il a vocation à se déployer à nouveau dans notre arrondissement mais plus à titre expérimental comme ça a été le cas en 2009.

La fin du mandat étant proche, rien ne sera mis en place rapidement mais, nous serions très contents de revenir pour en reparler avec vous l'année prochaine.

Mme JAUREGUI: *Vous en entendrez reparler. Nous poserons des questions pour l'enjeu de la prochaine mandature car la ville de Lyon a été labellisée « Ville amie des aînés » il serait bien qu'il n'y ait pas des personnes âgées qui puissent bénéficier de transports adaptés dans certains arrondissements mais pas dans d'autres, ce n'est pas cohérent et je crois que c'est un choix politique.*

5 – Association Pour la Valorisation du Parc de Gerland et de son Environnement

2 - Mme HURTREL : **Propreté** - les trottoirs de l'avenue Leclerc, le Parc des Berges du Rhône, la proximité des containers à verres sont jonchés de débris de toutes sortes, papiers, plastiques, journaux, canettes.... Cette avenue passante donne une bien mauvaise image de notre ville.

Depuis quelques jours des rats sont apparus sur les quais du Rhône, une dératisation serait la bienvenue puisqu'il y a eu de nombreux travaux.

Notre copropriété a pris des mesures pour qu'il n'y ait pas de rats dans nos jardins.

Mme PEILLON : Je ne pourrai pas répondre à l'ensemble de vos questions puisque je n'ai pas eu les éléments de tous les services concernés.

Je ne pourrai pas vous répondre sur la question de la dératisation mais, de la même manière que les silos à verre, ça a été transmis à l'entreprise.

Sur les parcs des Berges du Rhône, ce sont les espaces verts qui s'en occupent et les éléments ont été transmis.

J'ai un retour concernant l'avenue Leclerc et Yves Farge car les services en parlent également. En ce qui concerne les trottoirs et les caniveaux de l'avenue Leclerc, les services de la propreté ont conscience que leur service n'était pas à la hauteur des espérances lorsqu'ils ont mis en place le dispositif et qu'ils vont réajuster très prochainement l'organisation sur ce secteur en profitant de l'intégration de la ZAC du Bon Lait.

Pour y parvenir, ils auront des moyens supplémentaires dès 2014 pour assurer la propreté sur ce secteur et y compris sur le boulevard Yves Farge.

2 - Mme HURTREL : **Environnement** : Des projets concernant la venue d'un deuxième marché dans la partie Sud de Gerland a été évoquée. Pour être tout à fait exacte c'était le déplacement du marché Jean Jaurès du mardi, qui ne fonctionne pas, vers la place des Pavillons, où en sommes-nous ?

M. BLACHIER : Cette question est intéressante parce qu'elle parle d'une zone de Gerland qui n'est pas du tout couverte par les marchés.

Lors d'un précédent CICA, j'ai évoqué un projet qui pourrait voir le jour dans les prochains mois, dans le prochain mandat sur la question des marchés. Cela dépend aussi de qui sera là pour le mettre en place.

C'est un projet que nous avons regardé avec le dernier commerçant qui reste, Monsieur CHELADI qui fait un travail formidable le mardi ; ce commerçant est tout seul le mardi et il se trouve isolé.

Ce marché ne fonctionne pas très bien donc, nous avons suggéré de le déplacer soit boulevard Yves Farge, soit sur la place des Pavillons mais, nous pensons plus au boulevard Yves Farge pour avoir une complémentarité avec les commerces. Cela permettrait d'avoir dans un premier temps, un marché à l'extrême nord du 7^e arrondissement avec le marché Fourcade, un marché plus au centre et

puis un marché sur cette zone qui aurait besoin d'un peu d'animations plutôt que de laisser mourir ce marché du mardi.

Mme HURTREL : *Merci Monsieur BLACHIER et nous espérons que cela se concrétisera.*

Mme HURTREL : Depuis la station de métro Gerland, il n'y a toujours pas d'indications des différents accès au Parc de Gerland pour les piétons.

Les travaux du métro se terminant ne pourrait-on pas profiter de cette occasion pour mettre en place cette signalétique ?

Mme PEILLON : C'est une très bonne idée et nous allons nous rapprocher des services concernés pour voir s'il est possible de mettre une signalétique en place.

M. DUCARD : Vous êtes très sensible à la revalorisation du parc de Gerland et nous nous sommes aperçus, concernant la signalétique, qu'il manque de visibilité car il est un peu coupé de l'avenue Tony Garnier.

On va essayer de faire de nouvelles voiries pour qu'il y ait plus de visibilité du parc de Gerland et une entrée supplémentaire du parc des Berges.

C'est un souci permanent de façon à ce que ceux qui travaillent puissent aller d'une façon plus délibérée sur l'avenue Tony Garnier avec une meilleure visibilité du Parc. Nous verrons ça à long terme mais c'est un souci permanent.

2 - Mme HURTREL : **Divers** - suite au décès de Monsieur André-Pierre DARTEIL, son implication et ses fonctions dans notre arrondissement, (adjoint aux travaux pendant deux mandats, très actif à la construction de l'Europe) ne pourrait-on avoir une manifestation, un lieu, une rue à son nom.

Je ne connais pas cette personne, c'est une personne qui m'a demandé de poser cette question et ça m'ennuie beaucoup car la personne qui est absente l'aurait fait beaucoup mieux que moi.

M. LE MAIRE : Nous sommes nombreux ici à avoir côtoyé pendant des années Monsieur André-Pierre DARTEIL, il a dû faire trois mandats et il a travaillé pour Monsieur FULCHIRON et pour Madame DESBAZEILLE.

C'était une personne très ouverte qui avait toujours beaucoup de choses à dire en particulier par rapport à la politique européenne.

Je vous propose que l'on se lève pour observer une minute de silence.

6 – Comité d'Intérêt Local Gerland Guillotière (CIL Gerland Guillotière)

1 – M. QUERRIEN : **Structures médicales à Gerland.** La population de Gerland évolue rapidement, plus de vingt mille habitants à ce jour, malheureusement les structures médicales ne suivent pas et principalement les généralistes.

A l'exception de St Luc, hôpital de proximité, il n'y a aucun service de radiologie/échographie.

Est-il dans l'attribution de la mairie d'intervenir sur ces sujets qui correspondent à une véritable demande de la population.

Mme AIT-MATEN : C'est une personne non spécialiste de la santé qui va vous répondre. Ce n'est pas dans l'attribution de la mairie d'intervenir sur ces sujets.

Rien n'empêche les collectivités d'interpeller les pouvoirs publics sur la question des déserts médicaux en zone rurale.

Le 7^e est loin d'être un désert médical, j'ai vérifié sur Internet pour avoir un ordre de grandeur et nous avons soixante-trois médecins dont cinquante-trois généralistes, dix-huit médecins sur Gerland ce qui correspond environ à un médecin pour mille cent personnes.

Nous avons la chance d'avoir le centre hospitalier Saint-Luc-Saint Joseph avec un service d'urgence quand on sait que, dans le 2^e arrondissement, ils ont perdu l'Hôtel Dieu et dans le 5^e l'Antiquaille.

Si vous parlez des services de radiologie et d'échographie, je vous indique qu'il y en a un à moins de 1 km 200 de Gerland, le cabinet Guillon route de Vienne Moulin à Vent, plus près que l'hôpital Saint Luc-Saint Joseph.

Je vous conseille de consulter le plan de lutte contre les déserts médicaux qui a été lancé par Madame TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la santé, le 13 août 2012.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je peux peut-être laisser la parole à notre collègue Docteur DELACROIX qui va plus vous éclairer sur ces questions.

M. QUERRIEN : *Je n'ai pas utilisé le terme de « désert médical » et ce serait exagéré et la question était « dans l'évolution actuelle » car on sait que les médecins généralistes sont plus d'un certain âge que jeunes et dans le domaine des dentistes nous sommes très bien servis mais dans l'évolution actuelle de la population, est-ce qu'on anticipe ou est-ce qu'on attend.*

Mme AIT-MATEN : *Vous avez raison, nous avons des difficultés à avoir des généralistes et j'ai interrogé le Professeur TOURAINE sur cette question parce que la pharmacie de Gerland m'a interpellée, inquiète du départ d'un médecin de Gerland. Le remplaçant arrive et le Professeur TOURAINE disait qu'il y avait des difficultés par rapport aux généralistes et qu'ils n'étaient pas très bien répartis sur le territoire national et qu'il y avait beaucoup de professions de certaines spécialités où il y en avait moins, exemple les ophtalmologistes où il faut attendre très longtemps pour avoir un rendez-vous mais toutes les actions entreprises sont sur le site et je vous conseille de le consulter, vous serez très bien éclairé.*

M. DELACROIX : Il y a des structures nouvelles pas très loin dans le 8^e arrondissement et à Mermoz, il y a un service d'urgence parce qu'il est moins connu et plus rapide mais il offre tous les services d'urgence.

On peut favoriser l'implantation des médecins, avoir des mesures incitatives, penser à des maisons médicales. Les maisons médicales de garde fonctionnent très bien sur Lyon. Aujourd'hui il se pose un vrai problème de désertification, pas encore à Lyon mais, j'ai eu l'occasion d'en parler avec le maire du 8^e arrondissement et lui également commence à être inquiet car, il a des quartiers sans médecins et on avait regardé la possibilité de mettre à disposition des locaux dans la structure dans laquelle je travaille.

Le problème aujourd'hui c'est que la réalité politique n'est pas toujours en adéquation avec les souhaits des médecins car la médecine générale reste quand même une profession libérale et aujourd'hui la profession médicale est attaquée au niveau politique et il n'y a pas un désengagement des jeunes pour faire ce métier.

Les jeunes, quand ils exercent ce travail, sont sur des horaires différents car aujourd'hui un généraliste passe à peu près 60 heures minimum par semaine de travail entre les soins de santé et la partie administrative et aujourd'hui les jeunes veulent avoir une vie familiale.

Il y a une démotivation importante, il y a une évolution de la médecine et il faut savoir que dans les années à venir, la désertification va s'accroître, il y a des professions médicales qui sont sinistrées, dans certaines spécialités chirurgicales et dans ma spécialité d'anesthésie et il y a de moins en moins de jeunes motivés pour faire ce métier.

La situation même si l'on a la chance d'être dans une grande ville, va se stabiliser parce qu'il y aura dans les années à venir des déficits importants de médecins.

2 – M. VIALLE : **Tags** : à proximité de la place Saint Louis, de la rue de la Thibaudière et de la rue de la Madeleine, ou d'importants travaux d'embellissement (rénovation de la place, changement des luminaires, élargissement des trottoirs etc.) ont vu le jour, se trouve un cabinet médical faisant l'angle des rues Montesquieu et Madeleine dont les murs sont « décorés » par de nombreux tags.

Il est dommage que depuis la place Saint Louis, nous ayons cette vision de l'immeuble. La Mairie pourrait-elle intervenir afin que les travaux de nettoyage soient réalisés rapidement ?

Mme PEILLON : Vous le savez sans doute mais, il existe un dispositif mis en place par la ville de Lyon qui s'appelle le contrat « façades nettes » qui permet à la fois aux particuliers mais aussi aux professionnels de signer un contrat avec la ville qui leur permet un effaçage systématique de tous les tags qui peuvent être sur leur devanture.

Les services concernés nous signalent que ce n'est pas le cas de ce cabinet médical et qu'ils vont intervenir de manière exceptionnelle pour un détagage à cette adresse mais, ils vont proposer au propriétaire la signature du contrat « façades nettes » après leur intervention.

N'hésitez pas de votre côté à faire la publicité de ce dispositif ; toutes les informations sont sur le site de la ville de Lyon et n'importe qui peut en ligne prendre contact.

3 – **M. JOUMARD : Aménagement « tourne à droite » Pont Pasteur** : la mise en place du tablier Raymond Barre a dû être différée pour incident lors de la préparation du transport.

Au sujet de la circulation dans ce secteur, nous avons une question et une demande.

Quelles sont les conséquences sur la date de mise en service du T1 sur Gerland ?

Dans cette perspective, et sur ce sujet, nous avons une demande dans le but d'éliminer les embouteillages aux abords du rond point Tony Garnier et aussi de faciliter la régulation et la synchronisation des feux des artères y aboutissant. Une question vous a déjà été posée sur ce sujet lors d'un précédent CICA avec une demande d'étude.

Actuellement, le pont Pasteur autorise deux voies dans le sens Est-Ouest et trois voies aux abords du rond point dans le sens Ouest-Est.

Nous souhaiterions qu'une troisième voie soit aménagée en sens Est-Ouest, réservée aux véhicules venant de l'avenue Leclerc afin de permettre « un tourne à droite » pour ces véhicules et ceci pendant deux phases de 30 secondes des feux du rond point, une bande blanche de signalisation sécuriserait cette manœuvre.

La chaussée semble assez large pour le permettre mais, si vous estimez que non, il nous semble facile de ramener la chaussée de trois à deux voies dans le sens Ouest-Est sur tout ou partie du pont, aux abords du rond point Tony Garnier (ce qui impliquerait de déplacer le feu sur terre-plein central).

Mme PEILLON : Le Sytral travaille toujours sur une date de mise en service prévisionnelle et il n'y a pas de retard.

En ce qui concerne l'aménagement du « Tourne à droite » aucun travaux n'est prévu, car la modification de fonctionnement n'est pas possible pour plusieurs raisons même si la largeur serait possible mais, c'est un carrefour avec une phase sortie vers le Pont Pasteur et une phase Leclerc.

Par rapport à ce que vous me demandez, cela ralentirait les traversées piétonnes du Pont Pasteur, un mouvement d'anticipation ne peut pas être donné avec un passage piéton.

Aux heures de pointe, le pont est déjà saturé et la circulation ne peut pas être ralentie ce serait dramatique et, il y a un passage de bus avec une priorité qui s'insère pendant toute la phase où l'on donne la sortie de l'avenue.

Techniquement aujourd'hui, ce n'est pas possible même si l'on a conscience que le carrefour est problématique.

4 – **M. CHELLALI** : Voici le double d'un mail qu'un habitant a adressé à la Mairie de Lyon et pour lequel aucune réponse n'a été faite. Nous vous informons que d'autres habitants se plaignent de ces nuisances, quelles sont les réponses que la Mairie peut apporter à ce problème ?

Message :

« Bonjour, arrivés en décembre 2011 dans la ZAC du Bon Lait, nous subissons depuis maintenant 3 semaines de nombreuses nuisances sonores tous les soirs. Celles-ci durent jusqu'à minuit (et plus de 2 heures du matin hier soir, 14 juillet) et sont dues à des groupes d'enfants (de 6 à 12 ans) qui errent dans les rues du quartier sans aucune surveillance d'adulte. Ces enfants font sonner les toilettes publiques situées sur la place du Traité de Rome, pénètrent dans les immeubles en constructions, crient, hurlent dans ces constructions et dans les rues, visitent les parkings d'immeubles dont ils ne sont pas résidents, etc.

Ce quartier précédemment calme est en train de se transformer de manière inquiétante depuis 2 mois. Nous avons entamé, avec plusieurs voisins, une démarche de communication avec ces enfants.

Néanmoins, il serait souhaitable avant que la situation ne se complique (beaucoup de voisins commencent à être excédés) que la police (municipale, nationale ?) patrouille de temps en temps dans ce quartier.

Une patrouille vers 22h 30 me semblerait opportun avec pourquoi pas le raccompagnement des enfants de moins de 12 ans chez eux, au sein de leur famille. Par avance merci de l'importance que vous réserverez à cette demande. Monsieur COUTIERE Edouard »

Mme AIT-MATEN : Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons fait beaucoup sur la ZAC du Bon Lait cet été puisque vous ne lisez pas le Mail de Monsieur COUTIERE.

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises sur des nuisances sonores sur la ZAC du Bon Lait notamment en début de soirée, de 20h00 à minuit à peu près.

Nous n'avons pas été destinataires de ce Mail, Monsieur COUTIERE l'ayant envoyé directement à la mairie de Lyon qui a demandé à la police municipale de répondre mais, entre temps, nous en avons reçu d'autres et j'ai répondu aux trois courriers que j'ai reçus, le 31 juillet et le 2 août, en expliquant ce que faisait la police.

Nous avons sollicité la police nationale et la police municipale afin de faire des contrôles sur la ZAC du Bon Lait notamment sur l'espace rue Léopold Sédar Senghor puisque c'est celui-ci qui est visé avec le terrain de boules et l'aire de jeux des enfants.

Depuis début juin, la police municipale a fait vingt -quatre passages entre 6h00 et 20h00 du lundi au dimanche inclus, il y a eu cent- trois verbalisations mais, uniquement pour du stationnement gênant, quinze enlèvement en fourrière.

La police municipale n'a constaté aucune nuisance sonore. Vous m'avez appelée fin juillet/début août pour me signaler de gros problèmes d'insécurité, sur l'aire de jeux des enfants et vous m'avez dit, je cite vos mots, que c'était une véritable émeute ; dans la seconde qui a suivi, j'ai appelé le commissaire CAZEAU qui a dépêché un équipage, vous m'avez confirmé qu'il était passé.

Rien n'a été constaté, pas un seul incident n'a été relevé. Je ne mets pas en doute la parole de la police qui s'est déplacée. Vous m'avez dit que tout le monde s'était dispersé. Nous faisons le maximum, nous avons parfaitement conscience que la ZAC du Bon Lait est en train de prendre ses aises, s'installe, qu'il y a des lieux de regroupement un peu plus faciles que d'autres – le jardin des Abruzzes, l'aire de pétanque mais, je ne savais pas que jouer aux boules pouvait déranger, d'autant que ceux qui jouent aux boules (nous les avons rencontrés) sont des habitants du quartier, des propriétaires pour la plupart et des étudiants de la résidence.

Nous avons sollicité en même temps la SERL puisque l'aménagement des rues n'est pas parfait, nous avons également demandé l'installation de corbeilles de propreté pour éviter que lorsque les gens viennent et boivent, ils laissent les déchets sur le sol – nous avons reçu des photos de débris laissés – c'est rassurant car ce sont des canettes sans alcool.

Nous ne savons pas comment faire cesser les cris d'enfants dans les aires de jeux pour enfants.

Nous avons mis en place un système de rondes et de suivi pas la police municipale et nationale et, nous espérons que les gens vont s'habituer aussi à la magnifique vie qui s'annonce à la ZAC du Bon Lait car, c'est un véritable lieu de vie avec des jardins, des aires pour vos enfants (je sais que vos petites filles y vont) et d'un terrain de pétanque, nous nous y rencontrerons probablement car je n'ai pas encore eu le temps d'y aller.

M. CHELLALI : *Le cri des enfants et les personnes qui jouent à la pétanque ne nous posent aucun souci mais, quand vous nous dites que la police municipale passe, c'est vrai mais c'est pour enlever les voitures qui sont garées rue Léopold Sédar Senghor par contre, je vous confirme que le bruit ce n'est pas de 20h00 à minuit et ce ne sont pas des enfants mais, c'est de 20h00 jusqu'à 5h00 du matin et nous avons subi cela pendant tout le mois de juillet après je suis parti en vacances.*

Je vous rappelle également que le même problème continue à la ZAC Massimi pour lequel les habitants nous adressent des Mails plusieurs fois par semaine nous demandant d'intervenir auprès de la mairie.

Mme AIT-MATEN : *Je vous ai répondu sur la ZAC du Bon Lait, la surveillance après minuit se fait par la police nationale et elle fait son travail ainsi que le commissariat du 7^e arrondissement de la manière la plus stricte possible. Je ne peux pas vous en dire plus.*

Nous répondons régulièrement aux habitants qui nous sollicitent ; nous avons rencontré avec Monsieur le Maire, le syndic des copropriétés de la rue Madeleine Fourcade qui nous a fait un retour plus que positif et je le remercie vivement et la police municipale et nationale continuent à faire des rondes systématiques sur cette rue et je peux vous garantir que la semaine dernière nous avons été interpellés par une habitante qui me disait qu'à 23h00 c'était la catastrophe, j'étais à 23h00 sur les lieux et il n'y avait absolument rien.

Je veux bien que l'on nous dise d'intervenir, nous le faisons et chacun d'entre vous et chacune d'entre vous peut reconnaître que chaque fois que nous avons été interpellés, nous avons répondu.

Monsieur le Maire s'est toujours mis à la disposition des habitants pour les recevoir, d'ailleurs nous allons recevoir très prochainement à la suite du point police que nous avons tous les lundis matin, les habitants de la rue Madeleine Fourcade.

M. CHELLALI : *Est-ce que vous avez l'intention de faire comme vos collègues du 3^e arrondissement : un article est paru dans le Progrès sur les nuisances nocturnes d'un jardin du 3^e . Monsieur Thierry PHILIP et son équipe vont s'organiser 24h00 sur 24h00, afin d'appeler la police si besoin ; comptez vous faire pareil ?*

Mme AIT-MATEN : *Monsieur Thierry PHILIP et Monsieur le maire du 7^e arrondissement agissent de la même façon ; la seule différence c'est qu'ils ont ce que l'on appelle « un maire de nuit » ; aucun d'entre nous ne va crapahuter au milieu de la nuit, nous travaillons beaucoup dans la journée.*

Par contre quand je constate des choses qui m'embêtent en bas de chez moi, je prends mon téléphone et j'appelle le 17, c'est ce que je vous invite à faire toutes et tous.

Nous n'avons pas besoin de trouver un autre adjoint pour faire avancer les choses, c'est aussi le rôle du citoyen d'alerter la police.

M. LE MAIRE : *Je vous propose de faire une petite pose de 10 minutes avant la séance du conseil d'arrondissement.*

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.
